



Situation de la protection de l'enfant en RDC

Les violences faites aux enfants de République Démocratique du Congo (RDC) sont répandues dans tous les milieux, y compris les familles, écoles et communautés. La RDC est l'un des pays avec les plus hauts taux de violences basées sur le genre faites aux enfants, représentant 47% des survivants en zone d'urgence.

Selon l'*Enquête Démographique et de Santé 2013-14*, 43% de femmes de 25-49 ans sont concernées par le mariage des enfants, souvent lié aux grossesses précoces. En effet, 27% des filles de 15-19 ans sont enceintes et la RDC présente le 7ème taux le plus élevé de grossesses adolescentes au monde.

La même enquête renseigne que seuls 25% d'enfants de moins de cinq ans sont enregistrés à l'Etat civil, et uniquement 14% disposent d'un acte de naissance. Ceci s'explique par un système d'enregistrement peinant à atteindre les nouveaux nés, ce qui est accentué dans les zones de conflits.

En plus des zones d'urgence chronique, de nouveaux conflits sont nés dans les Kasai et le Tanganyika, provoquant le déplacement d'1,6 million de personnes. L'UNICEF co-préside le Monitoring and Reporting Mechanism (MRM) avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) et contribue ainsi à la protection des droits des enfants dans les conflits.



Chiffres clés

- **5,7 millions d'enfants** en besoin d'aide humanitaire
- **10.000 survivants** de violences sexuelles
- **3,9 millions d'enfants** à naître en 2017 et nécessitant un acte de naissance



Réalisations 2016

- **842.668 enfants** référés vers des services de prises en charge (2015-2016)
- **3,9 millions** d'enfants enregistrés à l'Etat civil entre 2013 et 2016
- **53%** des enfants en conflit avec la loi ont bénéficié d'une mesure de placement alternative en famille d'accueil, structure d'accueil ou remis à parents
- **16.707 enfants** sortis des forces et groupes armés assistés par l'UNICEF (2013-2016)
- **34.258 victimes** de violences sexuelles ont bénéficié d'un moins un service de prise en charge (2013-2016)



L'action de l'UNICEF

L'UNICEF crée un environnement favorable aux droits des enfants en renforçant les structures de protection devant prévenir et répondre aux violences, exploitations et abus en assurant le référencement et le suivi d'enfants vulnérables vers les services sociaux de base (santé, éducation, protection sociale).

Le programme d'enregistrement des naissances à l'Etat civil associe la systématisation de l'enregistrement des nouveau-nés avec des activités visant des enfants ayant dépassé le délai légal d'enregistrement.

Un appui est apporté au système de justice, pour faire respecter les droits des enfants, par une assistance légale et la prise en charge par les tribunaux pour enfants, les unités de protection de la police, les comités de médiation et les familles d'accueil transitoires.

L'UNICEF assiste le gouvernement pour mettre fin aux violations graves des droits des enfants dans le conflit et assure la coordination humanitaire via le groupe de travail protection de l'enfant.

L'UNICEF renforce les différents acteurs grâce à la formation sur les risques de protection et la planification de contingence. La réponse aux crises est donnée par un appui psychosocial aux enfants victimes de violences; la prise en charge, réunification familiale, réintégration des enfants sortis des groupes armés ou non accompagnés/séparés; et une assistance multisectorielle aux survivants de violence sexuelle.



Bailleurs

- USAID
- Suède
- Belgique
- Japon
- Canada
- Comités nationaux pour l'UNICEF
- Union Européenne



Budget

125.804.805 USD
pour 2013-2017

55.124.149 USD
à financer

dont **4,727,960 USD** pour l'enregistrement des naissances, **3,018,970 USD** pour la justice pour enfants et **47.377.059 USD** pour la réponse aux urgences

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Judith Leveillee
Chef Protection
UNICEF RDC
jleveillee@unicef.org

Tajudeen Oyewale
Représentant adjoint
UNICEF RDC
toyewale@unicef.org